



Assemblée générale

Distr. générale
11 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 8 Affaires juridiques

(Programme 5 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	9
1. Commission du droit international	9
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	9
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	10
B. Programme de travail	11
Sous-programme 1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	12
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	16
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international. . . .	19
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	23

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



Sous-programme 5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	28
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	33
C. Appui au programme	37
Annexe	
Produits récurrents qui ne seront pas exécutés durant l'exercice biennal 2004-2005	43

Chapitre 8

Affaires juridiques

(Programme 5 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 8.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. C'est l'Assemblée générale, aidée en cela par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui définit les grandes orientations de ce programme de travail. Des orientations sont également données par la réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 8.2 Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques entrent dans le cadre du programme 5 (Affaires juridiques) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, tel qu'il a été révisé par l'Assemblée générale en 2002.
- 8.3 Tel que défini dans le plan à moyen terme, le programme 5 a pour objet de faire mieux comprendre aux États Membres les principes et normes du droit international et de les inciter à mieux les respecter, afin de favoriser la réalisation des objectifs des Nations Unies. À cette fin, le Bureau des affaires juridiques fournit des services juridiques unifiés et centralisés au Secrétariat et aux organes principaux et subsidiaires de l'ONU : il contribue au développement progressif et à la codification du droit international public et du droit commercial international; il oeuvre en faveur du renforcement, du développement et de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans; il enregistre et publie les traités; et il assure l'exécution des tâches confiées au Secrétaire général en tant que dépositaire des traités.
- 8.4 Le budget pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établi en partant du principe que l'Organisation devait rationaliser et simplifier ses travaux et veiller à ce que ses ressources et activités correspondent bien à la vision stratégique développée dans la Déclaration du Millénaire (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale. C'est dans cet esprit que le Bureau des affaires juridiques a envisagé ses prévisions budgétaires et propose en conséquence d'importantes réaffectations de ressources entre ses sous-programmes de telle manière que les besoins prioritaires relatifs aux sous-programmes concernant le droit commercial international, les services juridiques généraux et le droit de la mer soient convenablement couverts au moyen des ressources disponibles.
- 8.5 Dans ce contexte, il importe de rappeler que les sous-programmes 1 à 5 ont fait l'objet en 2001 et 2002 d'une évaluation approfondie. Le Bureau des services de contrôle interne a conclu en ces termes son rapport d'évaluation du 9 avril 2002 :

« D'une manière générale, le Bureau des affaires juridiques s'est acquitté avec compétence, et parfois de façon exemplaire, de sa mission qui consiste à fournir des services juridiques centraux unifiés au Secrétariat et aux organes de l'Organisation. Le Bureau s'est bien adapté à l'évolution des arrangements juridiques relatifs aux opérations de maintien de la paix et a pris les mesures voulues pour prêter assistance aux tribunaux et accompagner l'élaboration et l'adoption de plusieurs instruments importants en matière de droit international public et de droit commercial. Dans des domaines spécifiques du cadre juridique des Nations Unies, comme les questions ayant trait à la Charte ou aux procédures applicables, les conseils fournis étaient fiables et pragmatiques. » (voir E/AC.51/2002/5, par. 78). »

Le Bureau des services de contrôle interne a fait aussi des recommandations, qui sont prises en considération dans le présent chapitre et ailleurs.

- 8.6 Dans sa résolution 57/19 du 19 novembre 2002, l'Assemblée générale a pris note des recommandations concernant les sous-programmes 1 à 5. Celles concernant le sous-programme 6 sont toujours en cours d'examen par les organes délibérants.
- 8.7 Les propositions budgétaires résultent d'un examen interne de tous les sous-programmes compte tenu, entre autres choses, des exigences de l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. De cet examen, il est ressorti que les sous-programmes devaient se poursuivre comme prévu dans le plan à moyen terme révisé, mais que 127 produits récurrents, dont la liste est jointe en annexe, pouvaient être éliminés, conclusion à laquelle avaient conduit, en particulier, les constatations du Bureau des services de contrôle interne lors de son évaluation approfondie, les orientations supplémentaires émanant de l'Assemblée générale, ainsi que les réactions d'autres entités avec lesquelles le Bureau des affaires juridiques est en relation. La demande de ressources aux fins du renforcement de l'utilisation des techniques d'information était un élément saillant des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette demande était motivée par la nécessité d'introduire dans le Bureau des affaires juridiques des techniques informatiques permettant de gérer le flux d'information qu'il a à traiter. Il importait en particulier d'informatiser les archives juridiques. Cela reste indispensable, aussi des ressources limitées sont-elles demandées maintenant afin de pouvoir introduire progressivement les améliorations nécessaires en matière d'informatique et de télématique, en consultation avec la Division de l'informatique et en cohérence avec la Stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (A/57/620) proposée pour l'Organisation.
- 8.8 En ce qui concerne le sous-programme 1, aucune augmentation de ressources n'est prévue, le Bureau du Conseiller juridique continuant à fournir des conseils juridiques aux organes principaux des Nations Unies et à superviser les activités ayant trait à l'informatisation des archives juridiques.
- 8.9 En ce qui concerne le sous-programme 2, la Division des questions juridiques générales s'efforcera de faire face à la demande sans cesse croissante de conseils, services et appui juridiques émanant de tous les services de l'Organisation, avec à peu de choses près les mêmes ressources que celles dont elle disposait pendant l'exercice biennal 2002-2003. Toutefois, conformément à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, qui a été approuvée par l'Assemblée générale, un poste de la classe P-3 sera transféré de la Section des traités et la création d'un nouveau poste P-2 est proposée à l'appui de ce sous-programme (voir E/AC.51/2002/5, par. 82, et recommandation 7, A/57/16, par. 289; et résolution 57/19 de l'Assemblée générale du 19 novembre 2002).
- 8.10 Pour ce qui est du sous-programme 3 concernant la Division de la codification, un poste de la classe P-5 et deux postes d'agent des services généraux seront transférés de la Division au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour renforcer le secrétariat de la Sixième Commission. L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, a accueilli avec satisfaction les propositions du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité des services de conférence à l'Organisation, dans le sens qu'il indiquait dans son rapport sur les moyens d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/57/289), dans lequel il proposait, entre autres choses, d'intégrer dans ledit Département les secrétariats techniques qui assurent le service de l'Assemblée générale et de ses commissions.
- 8.11 En ce qui concerne le sous-programme 4, un poste de la classe P-3 sera transféré de la Section des traités. Cela en prévision des demandes que la Commission des limites du plateau continental s'attend à recevoir de trois États côtiers en sus de celle dont elle est présentement saisie de la part d'un autre État.

- 8.12 Une augmentation des activités d'assistance juridique pendant l'exercice biennal 2004-2005 est à prévoir car on s'attend que la Commission des limites du plateau continental soit saisie de plusieurs demandes de la part d'États côtiers. En outre, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer devra répondre aux besoins qu'impliquent le suivi du processus consultatif concernant les affaires maritimes et le droit de la mer et les services supplémentaires à fournir dans ce domaine, en particulier en prévision de la coopération renforcée qui s'établira avec des fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies et en considération de l'ordre du jour élargi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Division continuera également de fournir des services consultatifs quant aux implications que peuvent avoir les dispositions de la Convention relativement aux instruments juridiques existants ou envisagés, et eu égard en particulier au chapitre 17 d'Action 21 et de contribuer et de participer aux activités et réunions des organes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'au mécanisme envisagé de coopération interinstitutions.
- 8.13 Quant au sous-programme 5, un important réaménagement est proposé à la demande des organes délibérants, dans le sens indiqué par le Bureau des services de contrôle interne (voir document E/AC.51/2002/5, par. 56 à 66 et recommandations 13 à 15, A/57/16, par. 289, A/57/17, par. 258 à 271, et résolution 57/19 de l'Assemblée générale du 19 novembre 2002). Il est proposé de renforcer le secrétariat de la CNUDCI à Vienne de quatre nouveaux postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) pour mieux assurer la bonne exécution de son programme; pour faire face au nombre croissant des demandes d'assistance émanant des États Membres en matière de législation et de formation et d'information concernant les textes établis par la CNUDCI; et pour faire face à la nécessité croissante de coordination quant au fond des activités des diverses institutions intergouvernementales et non gouvernementales qui, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, élaborent des textes juridiques régissant le commerce international. Il s'ensuit une augmentation correspondante des frais de voyage.
- 8.14 En ce qui concerne le sous-programme 6, les efforts déployés pour remédier au retard accumulé à la Section des traités portent leurs fruits. L'arriéré en souffrance (de deux années environ) est dû essentiellement au retard des traductions. L'amélioration continue des méthodes de travail a permis également de réduire les coûts afférents au personnel. Deux postes P-3 seront transférés et deux postes d'agent des services généraux seront supprimés. Un poste P-3 sera transféré à la Division des questions juridiques générales et le second sera transféré à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer; deux postes d'agent des services généraux (1re classe et Autres classes) seront supprimés. L'augmentation de 338 900 dollars des crédits demandés pour le traitement des données permettra à la Section des traités de développer et de renforcer sa base de données et son site Internet; elle compensera une réduction d'un montant de 525 100 dollars au titre des travaux d'imprimerie exécutés à l'extérieur et des consultants.
- 8.15 On se reportera au programme de travail du Bureau des affaires juridiques pour le détail des réalisations escomptées et des indicateurs de succès ainsi que des ressources nécessaires, pour l'exercice biennal 2004-2005. Le tableau 8.1 ci-après donne un aperçu général des réalisations escomptées et des indicateurs de succès.

Tableau 8.1

Répartition des réalisations escomptées et des indicateurs de succès

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Organes directeurs	–	–
B. Programme de travail	–	–
1. Direction, gestion et coordination des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	1	3
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2	2
3. Développement progressif et codification du droit international	3	8
4. Droit de la mer et affaires maritimes	2	2
5. Harmonisation et unification progressive du droit commercial international	1	8
6. Garde, enregistrement et publication des traités	5	10
C. Appui au programme	–	–
Total	14	33

- 8.16 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du présent chapitre se montent à 35 659 000 dollars avant réévaluation des coûts, soit une réduction de 95 500 dollars (ou -0,2 % aux taux en vigueur pendant l'exercice 2002-2003). Le niveau général des ressources tel qu'il apparaît ci-après au tableau 8.2 reflète, entre autres choses, la création de trois nouveaux postes d'administrateur (1 D-2, 1 D-1 et 1 P-2), et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au bénéfice du sous-programme 5; et d'un poste d'administrateur supplémentaire à la classe P-2, au bénéfice du sous-programme 2. Cette augmentation est partiellement compensée par la suppression de deux postes d'agent des services généraux (1re classe) et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la Section des traités et le transfert, depuis le Bureau au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du secrétariat de la Sixième Commission, comprenant un poste P-5 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes).
- 8.17 Le Secrétaire général, dans son rapport, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), a proposé de mettre fin à la publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies [voir par. 83 et décision 10 d)]. En conséquence, aucun montant n'est demandé dans le projet de budget-programme pour 2004-2005 pour la coordination et la préparation du Répertoire.
- 8.18 Les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 5 626 300 dollars, doivent être utilisées pour des activités qui ont trait, notamment, à l'appui offert à des organismes des Nations Unies et à des opérations de maintien de la paix, à des colloques sur le droit commercial international, à la participation des pays les moins avancés, aux travaux de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à l'appui à apporter aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
- 8.19 Les publications qui font partie intégrante du programme de travail ont été réexaminées dans le contexte de chaque sous-programme. On donne dans le tableau ci-après l'estimation du nombre des

publications en série et isolées à paraître, dont la répartition est indiquée dans le contexte des produits de chaque sous-programme.

Tableau 8.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	27	249	124
Publications isolées	45	15	12
Total	72	264	136

8.20 Le tableau 8.3 donne la répartition en pourcentage des ressources prévues au titre du programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

8.21 La répartition des ressources est résumée dans les tableaux 8.4 et 8.5.

Tableau 8.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission du droit international	5,3	
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	1,0	
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	4,0	
Total partiel	10,3	
B. Programme de travail		
Sous-programme 1. Direction, gestion et coordination générale des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	10,4	31,4
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,6	56,7
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	12,9	8,0
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	17,7	0,9
Sous-programme 5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	11,7	3,0
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	18,0	–
Total partiel	85,3	100
C. Appui au programme	4,4	–
Total	100	100

Tableau 8.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 162,4	3 467,2	212,9	6,1	3 680,1	177,2	3 857,3
B. Programme de travail	28 646,0	30 743,2	(316,8)	(1,0)	30 426,4	1 973,0	32 399,4
C. Appui au programme	1 494,6	1 544,1	8,4	0,5	1 552,5	91,1	1 643,6
Total (1)	33 303,0	35 754,5	(95,5)	(0,2)	35 659,0	2 241,3	37 900,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
Total	3 698,0	5 778,3	5 626,3
Total [(1) + (2)]	37 001,0	41 532,8	43 526,6

Tableau 8.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	3	4	–	–	–	–	3	4
D-1	7	7	–	–	2	2	9	9
P-5	17	17	–	–	2	2	19	19
P-4/3	42	42	–	–	6	6	48	48
P-2/1	11	13	–	–	2	2	13	15
Total partiel	82	85	–	–	12	12	94	97
Agents des services généraux								
1re classe	12	11	–	–	–	–	12	11
Autres classes	51	49	–	–	6	6	57	55
Total partiel	63	60	–	–	6	6	69	66
Total	145	145	–	–	18^a	18^a	163	163

^a Y compris 13 postes (2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2, et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes) financés au titre de l'appui aux structures administratives extrabudgétaires et 5 postes (1 P-5, 3 P-4 et 1 P-3) financés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 873 500 dollars

- 8.22 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II) du 21 novembre 1947. La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf si l'Assemblée générale en décide autrement, elle se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et elle présente son rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Les services fonctionnels dont elle a besoin sont assurés par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	1 725,5	1 873,5	–	–
Total	1 725,5	1 873,5	–	–

- 8.23 Le montant de 1 875 500 dollars, en augmentation de 148 000 dollars, est destiné à couvrir le coût de : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle de la Commission à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée pendant l'examen des rapports de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut. L'augmentation des ressources au titre des Autres rubriques est due en partie au fait que la Commission prévoit de se réunir pendant 12 semaines en 2004 et 2005, au lieu de 10 semaines, comme en 2002 et 2003.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 300 500 dollars

- 8.24 La CNUDCI, qui comprend désormais 60 États membres contre 36 auparavant, est chargée par l'Assemblée générale [résolution 2205 (XXI)] d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. Le Service du droit commercial international aide la Commission à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure habituellement de deux à trois semaines (parfois jusqu'à quatre), et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Tableau 8.7

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	319,0	364,2	–	–
Total	319,0	364,2	–	–

- 8.25 Le montant de 364 200 dollars est destiné à couvrir les frais de voyage de représentants et de fonctionnaires et les services contractuels. Une augmentation des ressources est nécessaire au titre de la production de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international* et de l'impression de brochures sur les lois types et les guides de législation, ainsi que des déplacements prévus pour appuyer les six groupes de travail de la Commission.

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 442 400 dollars

- 8.26 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant qui a compétence pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement de fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires, et pour statuer sur lesdites requêtes, ainsi que sur les requêtes invoquant l'inobservation des Statuts et Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des décisions prises par la Caisse. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose de sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable une fois. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires, tels que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR et l'UNRWA. En vertu de l'article 13 de son statut, la compétence du Tribunal a été étendue au personnel d'organisations affiliées à la Caisse commune des pensions, de deux institutions spécialisées, à savoir l'OMI et l'OACI, et au Greffe de la Cour internationale de Justice. Elle s'étendra au personnel de l'Autorité internationale des fonds marins à la suite d'un échange de notes entre le Président de l'Autorité et le Président de l'Assemblée générale.
- 8.27 Le Secrétariat assure aux sessions du Tribunal administratif des Nations Unies des services fonctionnels, administratifs et techniques, qui consistent notamment à faire des recherches juridiques et analyser la jurisprudence; à établir des projets d'exposés des faits et des résumés des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; à analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant le Tribunal; à mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la compétence du Tribunal (OACI et OMI), le Greffe de la Cour internationale de Justice et le Greffe du Tribunal international du droit de la mer; et à s'occuper des relations extérieures du Tribunal, notamment avec le secrétariat de l'OIT. En outre, au cours de

l'exercice biennal, le secrétariat publiera les volumes XVIII et XIX, en anglais et en français, de la publication en série *Jugements du Tribunal administratif*.

Tableau 8.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	765,2	765,2	4	4
Autres rubriques	657,5	677,2	–	–
Total	1 422,7	1 442,4	4	4

- 8.28 Le montant de 1 442 400 dollars correspond au maintien de quatre postes et à diverses dépenses autres que des dépenses de personnel. Le montant supplémentaire de 19 700 dollars prévu au titre des autres rubriques est destiné à couvrir le coût d'achats relatifs à la base de données et à l'équipement des locaux.

B. Programme de travail

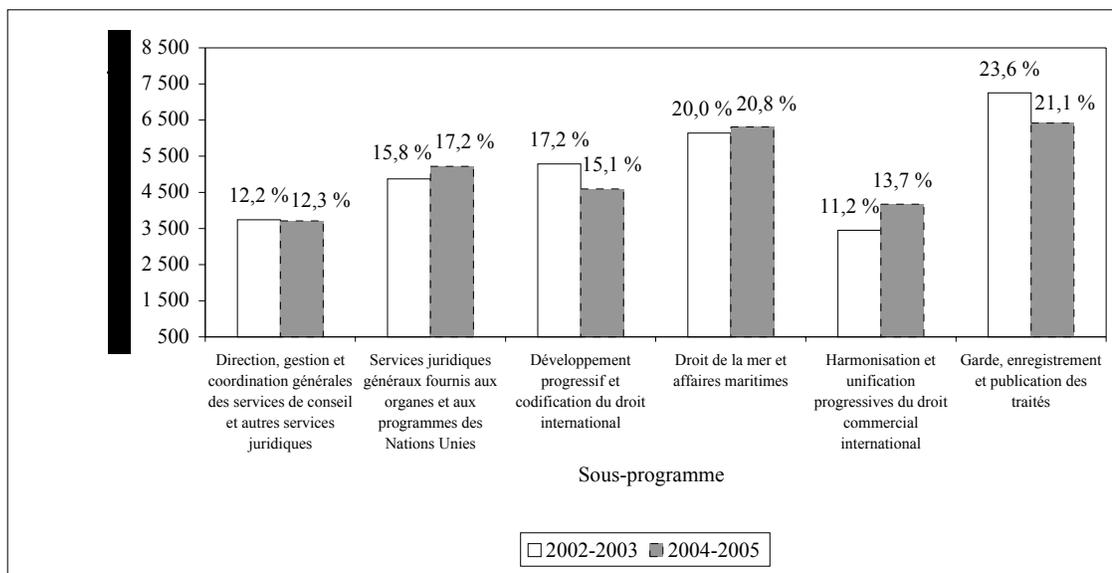
Tableau 8.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Programme de travail				
1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	3 739,6	3 709,2	15	15
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	4 872,5	5 221,9	20	22
3. Développement progressif et codification du droit international	5 284,7	4 594,7	21	18
4. Droit de la mer et affaires maritimes	6 139,5	6 313,8	27	28
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	3 451,4	4 170,8	18	22
6. Garde, enregistrement et publication des traités	7 255,5	6 416,0	33	29
Total	30 743,2	30 426,4	134	134
Fonds extrabudgétaires	5 778,3	5 626,3	18	18

Ressources nécessaires, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Direction, gestion et coordination générales des services de conseil et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 709 200 dollars

8.29 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution de ce sous-programme, et c'est lui qui dirige, supervise et administre l'ensemble des activités visées par le présent chapitre.

Tableau 8.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Appuyer les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies en leur fournissant des conseils juridiques.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Fourniture d'avis juridiques de meilleure qualité aux principaux organes et aux organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies en vue d'une meilleure compréhension du droit international, y compris le régime juridique des Nations Unies

a) i) Qualité des avis juridiques et délais dans lesquels ils sont dispensés;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 jours

2002-2003 (estimation) : 5 jours

2004-2005 (objectif) : 5 jours

ii) Qualité des instruments juridiques et délais dans lesquels ils sont mis au point;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4 mois

2002-2003 (estimation) : 4 mois

2004-2005 (objectif) : 4 mois

iii) Nombre d'avis dispensés sur les violations des instruments juridiques internationaux et incidences de ces avis sur la conduite des opérations de l'Organisation des Nations Unies.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 avis par violation

2002-2003 (estimation) : 1 avis par violation

2004-2005 (objectif) : 1 avis par violation

Facteurs externes

8.30 Le sous-programme devrait atteindre son objectif et aboutir à la réalisation escomptée, sous réserve des hypothèses suivantes :

- a) Les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies solliciteront des conseils, un appui et des services juridiques sur l'adoption et l'application de leurs résolutions et de décisions ainsi que sur la conduite de leurs travaux et réunions;
- b) Les organes principaux et subsidiaires établiront ou reconduiront des mandats et programmes, tandis que les services du Secrétariat solliciteront, en ce qui concerne les régimes juridiques et les droits et obligations de l'Organisation, les conseils juridiques dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre lesdits programmes et mandats;
- c) Les organisations intergouvernementales, les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales et le grand public solliciteront des avis juridiques et demanderont que les membres du Bureau du Conseiller juridique participent à des séminaires et à des conférences;
- d) Les États Membres encourageront le respect de la primauté du droit et s'acquitteront notamment des obligations qui leur incombent en vertu des instruments juridiques internationaux qui les lient à l'Organisation des Nations Unies ou auxquels ils sont parties.

Produits

8.31 Au cours de l'exercice, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire). Services fonctionnels pour les réunions :
 - i) Fourniture à l'Assemblée générale, aux grandes commissions, à la Commission de vérification des pouvoirs et aux conférences, d'avis sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation (100);

- ii) Fourniture de conseils (oralement ou par écrit) au Conseil et à ses organes subsidiaires sur l'interprétation et l'application des résolutions, du Règlement intérieur provisoire et des statuts des tribunaux pénaux spéciaux (25);
 - iii) Fourniture au Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et les commissions régionales, d'avis de fond et de procédure sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, le Règlement intérieur, les élections et le statut consultatif des organisations non gouvernementales (30);
 - iv) Fourniture de services fonctionnels et de secrétariat au Comité des relations avec le pays hôte et à ses groupes de travail, notamment rédaction de notes et déclarations à l'intention du Président, assistance au bureau, analyse de questions juridiques et des rapports et de la documentation (5);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire). Promotion des instruments juridiques :
- i) Avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités et au Statut de l'Organisation, y compris en ce qui concerne le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'UNOPS, sur le territoire des États Membres, ainsi que sur les relations avec les États et les organismes intergouvernementaux;
 - ii) Avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public, en vue d'une pratique uniforme du droit;
 - iii) Conseils aux services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles, aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales;
 - iv) Établissement des instruments et régimes juridiques et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment des accords sur le statut des forces et des missions, des accords avec les pays qui fournissent des contingents et des accords de coopération avec les organisations régionales et avis sur ces questions;
 - v) Faire des analyses de droit international public et étudier certaines questions juridiques en réponse à des demandes formulées par les organisations intergouvernementales et régionales, les institutions internationales, les établissements universitaires et le public;
 - vi) Tâches ponctuelles, notamment établissement de rapports ou d'analyses à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales; liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des fonctions que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications concernant les procédures judiciaires;
 - vii) Négocier, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, les accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS);
 - viii) Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes;

- ix) Règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;
- c) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions :
 - i) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;
 - ii) Coopération avec les institutions spécialisées et d'autres organismes et coordination des arrangements institutionnels les concernant. Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies et participation à ces réunions;
 - iii) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales;
- d) Coopération technique (budget ordinaire) :
 - i) Services consultatifs : activités visant à aider les États, en faisant notamment appel au Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler leurs différends par la voie judiciaire devant la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : participation, notamment présentation de communications, à des réunions organisées sous les auspices d'organes des Nations Unies, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales et traitant de questions juridiques ayant un rapport avec les missions de l'Organisation; fourniture de spécialistes et de conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates, par des gouvernements ou des organismes internationaux, sur des sujets relevant de la compétence du Bureau du Conseiller juridique.

Tableau 8.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

<i>Sous-programme</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005 (avant réévaluation des coûts)</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 384,4	3 384,4	15	15
Autres rubriques	355,2	324,8	–	–
Total	3 739,6	3 709,2	15	15
Fonds extrabudgétaires	1 816,5	1 591,0	5	5

8.32 Le montant de 3 709 200 dollars doit permettre de continuer à financer les 15 postes établis. Les montants prévus aux rubriques autres que ces postes sont en diminution, essentiellement au titre de

l'informatique, ce qui n'empêchera pas de financer le développement des archives juridiques informatisées.

Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 221 900 dollars

- 8.33 Le sous-programme sera mis en oeuvre par la Division des questions juridiques générales, qui continuera à répondre aux demandes d'avis, de services et d'appui juridiques formulées par tous les services de l'ONU aux fins des opérations et activités de l'Organisation.

Tableau 8.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesures des résultats

Objectif : Défendre les intérêts de l'Organisation sur le plan juridique. Il s'agira d'aider l'Organisation (Siège, commissions régionales, autres bureaux extérieurs, missions de maintien de la paix et autres missions), ainsi que les fonds et programmes des Nations Unies et d'autres entités à assurer la gestion quotidienne de leurs mandats et programmes, en leur fournissant des services juridiques

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure protection des droits de l'Organisation et une réduction du nombre de cas où sa responsabilité juridique est engagée, grâce à la fourniture de conseils juridiques de qualité aux organes principaux et aux organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies.

b) Fourniture de conseils et d'assistance juridiques pour aider les bureaux, départements et organes subsidiaires de l'Organisation à respecter au maximum les règlements, règles et textes administratifs, conformément aux politiques et objectifs de l'Organisation.

a) Les cas où la responsabilité juridique de l'Organisation sont limités grâce aux avis juridiques fournis.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 046 812 dollars
 2002-2003 (estimation) : 330 000 dollars
 2004-2005 (objectif) : montant nul.

b) La qualité des avis et autres conseils juridiques, les délais dans lesquels ils sont fournis et leurs effets font que les bureaux de l'Organisation sont mieux à même d'interpréter et d'appliquer les dispositions du régime juridique de l'Organisation dans des cas précis et de respecter ces dispositions.

Mesures des résultats :

2000-2001 : Niveau 3 de compréhension (sur une échelle de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé)
 2002-2003 (estimation) : Niveau 3 de compréhension (sur une échelle de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé)
 2004-2005 (objectif) : Niveau 3 de compréhension (sur une échelle de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé)

Facteurs externes

- 8.34 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que les services de l'Organisation :
- a) Demandent des avis, une aide et des services juridiques concernant les droits et les obligations juridiques de l'Organisation, dans le cadre de l'administration quotidienne de leurs mandats et programmes;
 - b) Se conforment aux avis juridiques sur les droits et obligations de l'Organisation qui leur sont donnés aux fins de l'administration quotidienne de leurs mandats et programmes;
 - c) Fournissent, en temps voulu, toute l'information nécessaire pour que des avis juridiques pertinents puissent leur être donnés et demandent au plus tôt les avis et l'appui juridiques dont ils ont besoin.

Produits

- 8.35 Au cours de l'exercice biennal, la Division exécutera les produits ci-après :
- a) Coopération technique (fonds extrabudgétaires). Services consultatifs :
 - i) Donner des conseils et fournir une assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès concernant un litige survenu dans le cadre d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, et notamment représenter l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
 - ii) Donner des conseils et fournir une assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès sans rapport avec un litige survenu dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, et notamment représenter l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
 - iii) Donner des conseils et fournir une assistance en ce qui concerne la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, y compris de ses organes subsidiaires, devant des instances judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
 - iv) Donner des avis sur les politiques et procédures administratives, notamment pour l'élaboration et l'interprétation des règles, règlements et autres textes administratifs; donner des conseils sur les demandes d'indemnisation liées aux opérations de maintien de la paix et autres missions, et notamment faciliter le règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers, ainsi que sur les demandes d'indemnisations en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
 - v) Donner des conseils sur les activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la passation des marchés et les gros achats de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat;
 - vi) Donner des conseils sur les litiges commerciaux ou autres qui ne sont pas liés aux opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
 - vii) Donner des conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts

- consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres;
- viii) Donner des conseils sur les aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et les opérations semblables, la liquidation des biens et l'affrètement d'avions et de navires;
 - ix) Donner des conseils sur les questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
 - x) Conseiller les organes subsidiaires dotés d'un budget distinct sur les activités de collecte de fonds, notamment sur les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes;
 - xi) Donner des conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales;
 - xii) Donner des avis sur les services de contrôle interne, notamment aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux;
 - xiii) Donner des conseils sur la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du règlement du personnel, du règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct;
 - xiv) Donner des conseils sur les questions liées au personnel, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'interprétation des règlements du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions;
 - xv) Donner des avis sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et les lois nationales applicables;
 - xvi) Donner des avis sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et le Manuel d'administration des missions, qui régissent le personnel des missions; représenter le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies.

Tableau 8.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	4 442,1	4 751,9	20	22
Autres rubriques	430,4	470,0	–	–
Total	4 872,5	5 221,9	20	22
Fonds extrabudgétaires	3 279,8	3 641,3	13	13

- 8.36 Le montant de 5 221 900 dollars doit permettre de financer 22 postes, y compris un poste P-3 transféré de la Section des traités et un nouveau poste P-2, ainsi que diverses autres dépenses. L'augmentation du montant prévu aux rubriques autres que les postes correspond à des dépenses supplémentaires au titre des contrats de consultants et des voyages du personnel. Les ressources supplémentaires prévues pour les postes et les autres objets de dépenses sont nécessaires pour que des services de qualité puissent continuer d'être fournis en temps voulu, malgré une charge de travail en hausse.

Sous-programme 3

Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 594 700 dollars

- 8.37 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la codification.

Tableau 8.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter le développement progressif et la codification du droit international, et promouvoir le respect du droit international.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques.

a) i) Progrès accomplis dans la mise au point d'instruments en cours d'élaboration;

Mesures des résultats :

2000-2001 : Progrès moyens, ou mieux, pour 50 % des instruments

2002-2003 (estimation) : progrès moyens, ou mieux pour 30 % des instruments

2004-2005 (objectif) : progrès moyens, ou mieux, pour 30 % des instruments

ii) Respect des délais de soumission de la documentation établie par la Division;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 11 semaines avant la session

2002-2003 (estimation) : 11 semaines avant la session

2004-2005 (objectif) : 11 semaines avant la session

iii) Niveau de satisfaction des organismes intergouvernementaux et des organes d'experts concernant la qualité de la documentation et des services fonctionnels;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4 (échelle de 1 à 5)

2002-2003 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2004-2005 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)

iv) Respect, par la Division, des délais d'édition des rapports de la Commission du droit international et de ses rapporteurs spéciaux.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 semaine

2002-2003 (estimation) : 1 semaine

2004-2005 (objectif) : 1 semaine

b) Intérêt accru pour le droit international et meilleure compréhension de cette discipline.

b) i) Niveau de satisfaction des participants quant à la qualité des cours et des séminaires;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4 (échelle de 1 à 5)

2002-2003 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2004-2005 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)

ii) Niveau de satisfaction des utilisateurs quant à la qualité des publications et des informations diffusées par voie électronique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4 (échelle de 1 à 5)

2002-2003 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2004-2005 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)

c) Progrès accomplis en termes d'adhésion aux instruments juridiques relevant du sous-programme et de respect de ces instruments.

c) i) Nombre de nouvelles ratifications ou signatures des instruments juridiques relevant du sous-programme;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 97 ratifications ou signatures

2002-2003 (estimation) : 30 ratifications ou signatures

2004-2005 (objectif) : 30 ratifications ou signatures

ii) Respect des délais de soumission de la documentation établie par la Division.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 11 semaines avant la session

2002-2003 (estimation) : 11 semaines avant la session

2004-2005 (objectif) : 11 semaines avant la session

Facteurs externes

- 8.38 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que :
- a) Les problèmes devant faire l'objet d'une réglementation juridique internationale soient clairement identifiés par tous et les conditions politiques favorables à la recherche d'une solution juridique soient réunies;
 - b) Le contexte politique reste favorable à la participation des États aux instruments juridiques internationaux relevant du sous-programme;
 - c) Les États et les institutions privées continuent de verser des contributions volontaires pour financer les bourses d'études; les universitaires et les experts devant participer aux séminaires et aux cours prévus soient disponibles; et les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux.

Produits

- 8.39 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996; du Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé; de la Commission du droit international; du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, et du groupe de travail sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international; sur l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires; sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international; sur la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions; sur la mise en oeuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; et sur l'état des Protocoles additionnels aux

- Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés;
- ii) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'avant session;
 - iii) Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : services fonctionnels nécessaires pour les réunions (4);
 - iv) Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation d'avant session;
 - v) Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation d'avant session;
 - vi) Commission du droit international :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions (196);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la protection diplomatique; la fragmentation du droit international; la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international; les réserves aux traités; la responsabilité des organisations internationales; les ressources naturelles partagées; et les actes unilatéraux des États; résumé thématique;
 - c. Assistance aux représentants et rapporteurs : assistance aux rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international sur la protection diplomatique, sur la fragmentation du droit international, sur la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international; sur les réserves aux traités; sur la responsabilité des organisations internationales; sur les ressources naturelles partagées; et sur les actes unilatéraux des États;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Annuaire juridique des Nations Unies, 2002; Annuaire juridique des Nations Unies, 2003; Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*, vol. XXIV;
 - ii) Publications isolées : instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international; étude sur le crime d'agression;
 - iii) Supports techniques : bibliothèque audiovisuelle sur le droit international;

- iv) Promotion d'instruments juridiques : sites Web sur : la Codification du droit international; la Commission du droit international; et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
- v) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : exposés/séances d'information sur des questions de droit public international concernant directement le sous-programme, à l'intention d'organismes régionaux et d'un public ciblé (sociétés savantes, chercheurs, enseignants, étudiants);
- c) Coopération technique (budget ordinaire). Stages, séminaires et ateliers : cours et séminaires (bourses) dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Tableau 8.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	4 512,3	3 965,1	21	18
Autres rubriques	772,4	629,6	–	–
Total	5 284,7	4 594,7	21	18
Fonds extrabudgétaires	451,0	125,0	–	–

- 8.40 La diminution des ressources prévues à la rubrique « Postes » s'explique par le transfert de 1 poste P-5 et de 2 postes d'agent des services généraux du Bureau au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour épauler le secrétariat de la Sixième Commission, en application du paragraphe 19 de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002 et des paragraphes 10 et 11 du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289). La diminution des ressources prévues aux autres rubriques, notamment au titre des autres dépenses de personnel, s'explique par la cessation des activités relatives de coordination et d'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 6 313 800 dollars

- 8.41 Le sous-programme sera exécuté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

Tableau 8.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures de résultats

Objectif : Favoriser l'acceptation universelle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des Accords d'application, ainsi que leur application uniforme et cohérente. Aider les États Membres à tirer parti, sur le plan pratique, du régime juridique international des océans. Faire connaître les faits nouveaux touchant les affaires maritimes et faciliter la coordination avec les organisations intergouvernementales.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Respect plus grand et acceptation plus large de la Convention et des Accords, et plus haut degré d'uniformité et de cohérence dans leur application.

a) Élaboration d'instruments juridiques devant être adoptés par les États et les organisations intergouvernementales dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, conformément à la Convention, et mesures visant à faciliter la mise en oeuvre des instruments existants.

Mesures des résultats :

2000-2001 : Augmentation du nombre des participants à la Convention et aux Accords d'application (19) par rapport aux années précédentes, du nombre de mesures prises par l'Assemblée générale, le Processus consultatif officiel ouvert à tous et d'autres organes parlementaires (41), du nombre de soumissions, de dépôts et d'actes concernant les zones maritimes (12) et du nombre de participants à des programmes de formation et à des séances d'information (204) (total : 276)

2002-2003 (estimation) : Augmentation du nombre des participants à la Convention et aux Accords d'application (16) par rapport à l'année précédente, du nombre de mesures prises par l'Assemblée générale, le Processus consultatif officiel ouvert à tous et d'autres organes parlementaires (26), du nombre de soumissions, de dépôts et d'actes concernant les zones maritimes (35) et du nombre de participants à des programmes de formation et à des séances d'information (256) (total : 333)

- 2004-2005 (objectif) : Augmentation du nombre des participants à la Convention et aux Accords d'application (24) par rapport à l'année précédente, du nombre de mesures prises par l'Assemblée générale, le Processus consultatif officieux ouvert à tous et d'autres organes parlementaires (18), du nombre de soumissions, de dépôts et d'actes concernant les zones maritimes (48) et du nombre de participants à des programmes de formation et à des séances d'information (303) (total : 393)
- b) Développement des possibilités, pour les États, de tirer parti des océans et des mers, conformément à la Convention.
- b) Satisfaction des États Membres, se traduisant par une participation accrue aux travaux des organes et au fonctionnement des processus relatifs aux océans et au droit de la mer.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 96 participants
2002-2003 (estimation) : 98 participants
2004-2005 (objectif) : 141 participants
-

Facteurs externes

- 8.42 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées si :
- a) Les États accordent le degré de priorité voulu au secteur maritime dans leurs plans, programmes et projets nationaux;
 - b) Les autorités nationales disposent des programmes et des ressources nécessaires pour adopter des instruments juridiques relatifs au droit de la mer et aux affaires maritimes, adapter ceux qui existent déjà, et les appliquer;
 - c) Les organes intergouvernementaux disposent des programmes et des ressources nécessaires pour coordonner leurs activités et apporter la contribution indispensable à une meilleure gestion des océans.

Produits

- 8.43 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : plénière (60);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : conformément à l'article 319 de la Convention, rapports annuels sur les questions de caractère général qui ont surgi à propos de la Convention, les travaux de la Commission des limites du plateau continental et les questions retenues comme prioritaires par les États parties; documents d'information et documents de séance requis; rapport de la Réunion des États parties sur les travaux de sa quatorzième session; rapport de la

Réunion des États parties sur les travaux de sa quinzième session; rapports annuels sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres faits nouveaux, et questions nouvelles intéressant les affaires maritimes et le droit de la mer; rapports sur la mise en oeuvre de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (10 décembre 1982); rapports sur l'état du milieu marin dans le monde; rapport sur les travaux du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer; sujets d'actualité; exploitation durable des fonds de pêche, notamment grâce à la mise en oeuvre de l'Accord d'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs et d'instruments connexes;

- ii) Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : plénière et groupes de travail (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information et documents de séance requis; questions retenues comme prioritaires par le Processus consultatif;
- iii) Commission des limites du plateau continental :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : plénière et groupes de travail (240);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information et documents de séance requis; questions retenues comme prioritaires par la Commission;
 - c. Groupes spéciaux d'experts : Comité consultatif chargé de la publication des résumés des sciences aquatiques et halieutiques (plénière); Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin (plénière); groupe de travail et équipe spéciale sur l'application des instruments par l'État du pavillon;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Bibliography of the Law of the Sea*; rapport biennal du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection du milieu marin; Bulletin du droit de la mer; et Pratique des États;
 - ii) Publications isolées : *Lignes de base : législations nationales, accompagnées de cartes; Accords portant sur les frontières maritimes; Manuel de formation destiné à aider les États à mettre en oeuvre l'article 76*;
 - iii) Brochures, fiches descriptives, affiches et dossiers d'information : notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions intitulée *Résumés des sciences aquatiques et halieutiques*; Circulaire d'information sur le droit de la mer; Newsletter on current developments in the law of the sea and ocean affairs; et études spécialisées, en coopération avec les organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, sur certaines questions nouvelles et problèmes persistants ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;

- iv) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse : réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; réunions du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer; sessions de la Commission des limites du plateau continental;
 - v) Supports techniques : site Web sur la Commission des limites du plateau continental; site Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes; site Web sur le programme FORMATION-MERS-CÔTES; gestion et développement du système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et du système d'enregistrement;
 - vi) Promotion d'instruments juridiques : activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en oeuvre effective et leur application uniforme et cohérente;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs concernant :
 - a. L'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de la Convention et l'élaboration des règlements d'application;
 - b. Les moyens devant permettre aux États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention, notamment les questions économiques, techniques, scientifiques et environnementales;
 - c. Les questions ayant trait à la ratification de la Convention et des accords connexes, à leur mise en oeuvre effective et à leur application uniforme et cohérente, et aux incidences de l'entrée en vigueur de la Convention;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers :
 - a. Exécution et développement du programme de formation concernant le droit de la mer et les affaires maritimes et notamment du programme FORMATION-MERS-CÔTES (avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement) :
 - i. Assistance pour le renforcement des établissements de formation nationaux;
 - ii. Diversification des cours de formation;
 - iii. Formation de concepteurs de cours; organisation de séminaires et ateliers portant sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
 - b. Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer;
 - iii) Bourses et subventions : octroi annuel de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe annuel et supervision du boursier pendant toute la durée du programme; octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Nippon Foundation, et supervision des boursiers (formation en matière de développement des capacités);
 - iv) Projets opérationnels : appui à des projets, en coopération avec des organismes de financement, et participation à des activités conjointes avec d'autres organisations et institutions internationales, s'il y a lieu;

- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

Tableau 8.17

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	5 660,9	5 878,9	27	28
Autres rubriques	478,6	434,9	–	–
Total	6 139,5	6 313,8	27	28
Fonds extrabudgétaires	56,0	64,0	–	–

- 8.44 Le montant de 6 313 800 dollars permettra de financer le maintien de 28 postes et diverses autres dépenses. L'augmentation des montants prévus s'explique par le transfert d'un poste P-3 de la Section des traités pour le Processus consultatif officieux sur les océans et le droit de la mer qui vient d'être créé. L'augmentation au titre des postes est en partie compensée par la réduction des dépenses autres que les dépenses de personnel.

**Sous-programme 5
Harmonisation et unification progressives
du droit commercial international**

Ressources nécessaires : 4 170 800 dollars

- 8.45 Le sous-programme est exécuté par le Service du droit commercial international, qui assure le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

Tableau 8.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter et encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international et en renforcer la connaissance, la compréhension et l'application, conformément au mandat donné par l'Assemblée générale à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international. La Commission est notamment chargée de coordonner les activités des organisations internationales qui s'occupent de ces questions, d'élaborer des textes législatifs et non législatifs propres à rendre les échanges entre entités commerciales plus efficaces, de diffuser des informations sur l'évolution moderne du droit et la modernisation des législations nationales, en particulier dans les pays en développement, grâce à l'assistance technique.

a) Modernisation des pratiques commerciales; réduction des incertitudes juridiques et des obstacles au commerce international qui découlent de législations insuffisantes et disparates; rationalisation des négociations commerciales; diminution du nombre de litiges en matière de commerce international; simplification de la gestion et baisse du coût des transactions. Les mesures pratiques qui permettront de réaliser ces objectifs à long terme dans le domaine du commerce international supposent un renforcement de la coordination, à l'échelon mondial, en ce qui concerne l'élaboration de normes et notamment : la diffusion, la codification et une acceptation plus générale des termes, règles, usages et pratiques du commerce international; l'élaboration, l'adoption et la promotion de l'adoption de nouvelles conventions internationales, lois types et règles uniformes; la recherche de moyens permettant d'assurer l'interprétation et l'application uniformes des conventions internationales, lois types et règles uniformes; la collecte et la diffusion d'informations sur les législations nationales et l'évolution moderne du droit, y compris la jurisprudence.

a) i) Nombre de décisions de justice fondées sur les textes de la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 130 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au Recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT)
 2002-2003 (estimation) : 96 décisions de justice et sentences arbitrales
 2004-2005 (objectif) : 104 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au système CLOUT

ii) Nombre de décisions législatives (ratifications et adoptions de lois nationales) fondées sur des textes de la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 38 adhésions à des traités et adoptions de lois nationales
 2002-2003 (estimation) : 30 adhésions à des traités et adoptions de lois nationales
 2004-2005 (objectif) : 30 adhésions à des traités et adoption de lois nationales

iii) Niveau de satisfaction des clients en ce qui concerne la qualité et la pertinence des informations fournies, déterminé sur la base des observations formulées par les visiteurs du site Web de la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : nombre de visites du site Web
 2002-2003 (estimation) : 365 000 visites
 2004-2005 (objectif) : 383 300 visites

iv) Nombre de règles commerciales uniformes élaborées par la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 3 nouveaux textes
 2002-2003 (estimation) : 2 nouveaux textes
 2004-2005 (objectif) : 2 nouveaux textes

v) Qualité (utilité commerciale, actualité législative et niveau de spécialisation) des règles uniformes élaborées par la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : pourcentage de satisfaction, déterminé sur la base d'entretiens et de questionnaires

2002-2003 (estimation) : pourcentage de satisfaction, déterminé sur la base d'entretiens et de questionnaires

2004-2005 (objectif) : pourcentage de satisfaction, déterminé sur la base d'entretiens et de questionnaires

vi) Nombre de domaines où les organisations internationales qui élaborent des normes juridiques uniformes régissant le commerce international coordonnent efficacement leurs activités;

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer

vii) Nombre de publications analysant les travaux de la Commission;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 284 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission

2002-2003 (estimation) : 324 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission

2004-2005 (objectif) : 332 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission

viii) Échos positifs des pays en développement et des membres et observateurs de la Commission sur les effets directs de l'assistance technique fournie par le secrétariat de la Commission en termes de connaissance du droit commercial moderne.

Mesure des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer

Facteurs externes

8.46 Néant.

Produits

8.47 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par le Service, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et élaboration de projets de rapports (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : *Documents officiels de l'Assemblée générale*; rapports de six groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la Commission, plusieurs rapports de fond en série et documents de séance sur des questions de fond;
 - ii) Assemblée générale (Commission juridique) :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : présentation du rapport annuel de la Commission (2);
 - b. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par le Service, réponses aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et établissement de projets de rapport (4);
 - c. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports établis sur la demande du Groupe de travail et documents de séance sur des questions de fond (6);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par le Service qui doivent être présentés à la Commission et à ses groupes de travail;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : volumes XXXIV (2003) et XXXV (2004) de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*;
 - ii) Publications isolées : *Loi type révisée de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international*; *Guide juridique de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité*; *Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties*; *Loi type de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé*; *Convention des Nations Unies sur le Commerce électronique et guide pour l'incorporation dans le droit interne*;
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit, à Vienne et dans d'autres villes, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires ou par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales;
 - iv) Manifestations spéciales : Conférence sur la loi uniforme régissant les ventes internationales;
 - v) Vingt-cinquième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 2005); participation au Concours

- d'arbitrage commercial international Willem C. Vis, à Vienne, en qualité de coorganisateur et d'animateur;
- vi) Supports techniques : tenue d'une base de données accessible par l'Internet qui regroupe les décisions de justice et les sentences arbitrales recueillies dans le cadre du système CLOUT; gestion du système de collecte des décisions de justice et des sentences arbitrales sur les textes de la Commission; publication de résumés de ces décisions et sentences arbitrales; suivi de l'actualité et des tendances;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : diffusion d'informations et de conseils auprès des gouvernements et des organisations non gouvernementales en vue de les aider à élaborer une législation fondée sur les textes législatifs de la Commission et à mettre à profit les textes non législatifs de cette dernière;
- ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires sur les textes de la Commission aux fins d'en promouvoir les activités;
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque : acquisition d'ouvrages et gestion de la bibliothèque juridique de la Commission; gestion du site Web de la Commission.

Tableau 8.19

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	3 037,9	3 576,6	18	22
Autres rubriques	413,5	594,2	–	–
Total	3 451,4	4 170,8	18	22
Fonds extrabudgétaires	175,0	205,0	–	–

- 8.48 Le montant de 4 170 800 dollars doit permettre de financer 22 postes, dont quatre nouveaux [1 D-2, 1 P-5, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] et diverses autres dépenses. L'augmentation des ressources prévues à la rubrique « Postes » est imputable aux décisions prises par les États Membres à la trente-quatrième session de la Commission, en 2001, et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/79 du 12 décembre 2001. Le Service du droit commercial international sera transformé en Division et aura donc à sa tête un Directeur (D-2). Le renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine du droit commercial est indispensable étant donné l'augmentation constante du volume du commerce mondial. La Commission axera ses efforts sur six domaines d'activité attribués à six groupes de travail (contre trois jusqu'à présent). Les augmentations prévues aux autres rubriques correspondent principalement aux voyages que des consultants et des fonctionnaires devront effectuer aux fins de l'exécution du programme de travail élargi de la Commission et de l'apport aux États Membres, en particulier les pays en développement, d'une aide à l'exploitation des textes juridiques de la Commission.

Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 6 416 000 dollars

8.49 La Section des traités est chargée de l'exécution de ce sous-programme.

Tableau 8.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Favoriser une diplomatie ouverte, encourager le respect des obligations découlant des traités internationaux et promouvoir la légalité internationale.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Disponibilité d'informations fiables et actualisées sur les traités déposés auprès du Secrétaire général, y compris leur statut, ainsi que sur les traités et actes enregistrés auprès du Secrétariat et publiés par lui, notamment grâce à une diffusion sur papier et par voie électronique, y compris sur l'Internet.

a) i) Exécution en temps voulu des opérations relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 journée

2002-2003 (estimation) : 1 journée

2004-2005 (objectif) : 1 journée

ii) Exécution en temps voulu des opérations d'enregistrement des traités et des autres actes relatifs aux traités;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 mois

2002-2003 (estimation) : 1 mois

2004-2005 (objectif) : 1 mois

iii) Nombre de consultations du site Web de la Section des traités;

Mesure des résultats :

2000-2001 : 800 000

2002-2003 (estimation) : 1 million

2004-2005 (objectif) : 1 million

iv) Commentaires favorables dans les rapports présentés à l'Assemblée générale et dans les rapports de la Commission du droit international et du Bureau des services de contrôle interne, ainsi que dans la presse et adoption de résolutions sur la garde des traités;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4 rapports

2002-2003 (estimation) : 2 rapports

2004-2005 (objectif) : 2 rapports

- v) Publication en temps voulu des volumes de la série du *Recueil des Traités* des Nations Unies.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 2 ans et demi
2002-2003 (estimation) : 1 an
2004-2005 (objectif) : 1 an
- b) Participation plus large aux traités grâce à l'organisation de deux manifestations et à l'élaboration de publications thématiques se rapportant aux traités.
- b) Nombre d'actes se rapportant à des traités présentés par les parties (États et organisations) à la suite des deux manifestations.
- Mesure des résultats :*
2000-2001 : 315 actes
2002-2003 (estimation) : 200 actes
2004-2005 (objectif) : 200 actes
- c) Meilleure connaissance et meilleure compréhension de la pratique relative aux traités (fonctions de dépositaire, enregistrement et publication) ainsi que des mécanismes permettant d'assurer le respect des droits et obligations découlant des traités.
- c) Plus grand respect des règles de droit international et limitation du nombre des violations.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 380 demandes de conseils
2002-2003 (estimation) : 400 demandes de conseils
2004-2005 (objectif) : 400 demandes de conseils
- d) Appui technique substantiel aux États afin de les encourager à a) participer plus largement au régime des traités multilatéraux et b) s'acquitter sur le plan intérieur des obligations qui leur incombent en vertu de ces traités.
- d) i) Séminaires de formation sur la pratique relative aux traités (fonctions de dépositaire, enregistrement et publication);
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 1 séminaire
2002-2003 (estimation) : 4 séminaires
2004-2005 (objectif) : 4 séminaires
- ii) Participation plus élargie des États au régime des traités internationaux et promotion d'une action renforcée sur le plan intérieur.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 2 500 actes effectués par les États
2002-2003 (estimation) : 2 800 actes effectués par les États
2004-2005 (objectif) : 2 800 actes effectués par les États
- e) Augmentation du nombre des publications et des données auxquelles le public a accès sous forme électronique.
- e) Nombre de publications disponibles sous forme électronique.

Mesures des résultats :
2000-2001 : 10 publications
2002-2003 (estimation) : 16 publications
2004-2005 (objectif) : 16 publications

Facteurs externes

- 8.50 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptés dans la mesure où :
- a) Les États Membres solliciteront des conseils juridiques et techniques préalablement à : i) la conclusion de traités, notamment en ce qui concerne les clauses finales de ces traités et ii) la présentation de traités à l'enregistrement, afin d'éviter des retards et d'éventuels problèmes. Cet appui aidera les États à mobiliser la volonté politique de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des traités, et contribuera par là à une plus large participation aux traités déposés auprès du Secrétaire général. La Section des traités pourra compter sur les moyens techniques voulus pour exécuter rapidement les actes relatifs aux traités;
 - b) Les États Membres fourniront de plus en plus de documents sous forme électronique afin d'en faciliter l'enregistrement et la publication, et fourniront des traductions pour les traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Le programme des publications sera retardé si les traités ne sont pas traduits en temps utile par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ou par les traducteurs extérieurs engagés par le Secrétariat y compris la Section des traités;
 - c) La Section des traités continuera de pouvoir compter sur ses moyens techniques pour veiller à ce que i) les informations traitées soient diffusées automatiquement, sans retard et de manière fiable par voie électronique et ii) les publications paraissent en temps voulu;
 - d) D'autres départements de l'ONU et d'autres organismes, fonds et programmes aideront à enrichir et à tenir à jour l'Annuaire de l'assistance technique disponible en matière juridique et coopéreront avec la section sur ce plan.

Produits

- 8.51 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : numéros mensuels bilingues (anglais/français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits auprès du Secrétariat* (ST/LEG/SER.A/...); *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, [État au 31 décembre 2003 (ST/LEG/SER.E/20) et État au 31 décembre 2004 (ST/LEG/SER.E/21)]; de deux volumes de l'Index cumulatif du *Recueil des Traités* des Nations Unies, établis et composés par la section des traités en conjonction avec le *Recueil des Traités* des Nations Unies; publication du *Recueil des Traités* des Nations Unies;
 - ii) Publication isolée : *Publication sur les manifestations consacrées aux traités*;
 - iii) Supports techniques : production automatisée de l'Index cumulatif du *Recueil des Traités* des Nations Unies à partir de la nouvelle base de données; édition, y compris l'adjonction des éléments requis (Art. 102 de la Charte); actualisation des données et diffusion aux usagers par voie électronique, y compris sur l'Internet (Art. 102 de la Charte); tenue à jour de la page Web sur l'assistance technique en matière juridique, y

compris l'annuaire interdépartemental et interinstitutions de l'assistance technique dans le domaine juridique et ses liens avec d'autres pages Web, comme approuvé par le Secrétaire général à la suite du rapport présenté par le Groupe interdépartemental chargé de l'application du plan d'action intitulé « An era of application of international law »; gestion quotidienne d'une base de données générale rassemblant toutes les mesures relatives au dépôt des traités; établissement d'une version de l'Index cumulatif du *Recueil des Traités* des Nations Unies sur CD-ROM; établissement de volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies, en vue de leur diffusion par voie électronique, y compris sur l'Internet; établissement de volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies, en vue de leur publication interne au moyen du nouveau système de publication assistée par ordinateur; production de volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies sur CD-ROM; diffusion du *Recueil des Traités* des Nations Unies par voie électronique, y compris sur le réseau local et l'Internet; saisie de documents sur numérisateur et introduction dans le système en vue d'un traitement ultérieur (Art. 102 de la Charte); mise à jour régulière des informations fournies par voie électronique, y compris sur l'Internet;

- iv) Promotion des instruments juridiques : garde de plus de 500 traités multilatéraux et instruments connexes à l'égard desquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire conformément à leurs clauses finales pertinentes; notifications dépositaires relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; rédaction d'exposés et autres textes dont il sera donné lecture lors de manifestations publiques (avis et services juridiques de caractère général); élaboration du Manuel des clauses finales; traitement et enregistrement d'environ 3 600 formalités pour l'exercice biennal et notification correspondantes aux États Membres et aux gouvernements et organismes internationaux concernés, soit environ 2 700 actes (signatures, ratifications, adhésions, successions et acceptations); diffusion d'informations touchant le statut des traités multilatéraux des organisations intergouvernementales, des gouvernements du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et d'autres organismes; diffusion d'informations touchant le statut des instruments enregistrés aux États Membres, aux organisations intergouvernementales, au Secrétariat, aux organismes des Nations Unies et à d'autres entités (Art. 102 de la Charte); fourniture aux gouvernements, organisations intergouvernementales, unités administratives du Secrétariat et autres entités d'avis juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication; rectifications des instruments, le cas échéant; enregistrement et traitement, y compris analyse juridique, de quelque 2 000 nouveaux traités et accords internationaux; formalités de suivi de plus de 50 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits auprès du Secrétariat (Art. 102 de la Charte); mise à jour du Manuel des Traités; mise à jour du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords internationaux multilatéraux*;
- b) Coopération technique (budget ordinaire) :
 - i) Services consultatifs : fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux services du Secrétariat et à d'autres entités de conseils juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires de formation (au siège et dans les régions) sur les fonctions de dépositaire et la pratique suivie en matière d'enregistrement et de

publication, à l'intention des missions permanentes et des conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations apparentées.

Tableau 8.21

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	5 817,9	5 097,3	33	29
Autres rubriques	1 437,6	1 318,7	–	–
Total	7 255,5	6 416,0	33	29

- 8.52 Le montant de 6 416 000 dollars des États-Unis doit permettre de financer 29 postes, compte tenu du transfert à d'autres sous-programmes de deux postes P-3 et de la suppression de deux postes d'agent des services généraux (1 de 1re classe et 1 autres classes). Il reflète une baisse considérable des frais d'impression. Les réductions des ressources prévues au titre des postes et des autres rubriques sont imputables à la résorption du retard accumulé à la Section des traités.

C. Appui au programme**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 552 500 dollars**

- 8.53 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services d'appui touchant à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs; il fournit également un appui administratif aux organes directeurs, ainsi qu'à des réunions internationales, selon que de besoin.

Tableau 8.22

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	1 222,6	1 222,6	7	7
Autres rubriques	321,5	329,9	–	–
Total	1 544,1	1 552,5	7	7

- 8.54 Le montant de 1 552 500 dollars doit permettre de financer le maintien des sept postes existants et d'autres dépenses de personnel, ainsi que diverses dépenses relevant d'autres rubriques. L'accroissement des montants prévus pour les rubriques autres que les postes s'explique par le besoin de ressources supplémentaires au titre des communications.

Tableau 8.23

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(résolution 56/253 de l'Assemblée générale, par. 93)

Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de s'efforcer de faire en sorte que les documents relatifs à la codification du droit international et les instruments juridiques soient davantage et plus rapidement disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

La documentation établie par la Division de la codification à l'intention des organes délibérants est présentée en temps voulu. Tout retard dans la présentation des rapports des rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international est imputable aux rapporteurs eux-mêmes. De même, les retards éventuels dans la traduction, l'édition ou l'impression des documents sont indépendants de la volonté de la Division et elle n'en est pas responsable. Les documents établis à l'intention des organes délibérants sont tous publiés simultanément lorsqu'ils sont disponibles dans les six langues officielles et sont immédiatement mis en ligne sur les sites Web de la Division. Les publications paraissent dans les langues demandées : ainsi, les actes récemment publiés de la Conférence de Rome sur la Cour pénale internationale sont parus simultanément dans les six langues officielles. Les volumes de l'*Annuaire juridique* continuent d'être publiés dans les langues demandées de façon successive, là encore pour des raisons que la Division ne maîtrise pas. Si cette politique, qui n'est pas du ressort du Bureau des affaires juridiques, devait changer et si ces publications doivent paraître simultanément, il en résulterait des retards significatifs.

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques

(E/AC.51/2002/5)

Recommandation 2

Diffusion d'informations en vue d'aider d'autres départements et bureaux à s'acquitter de leurs fonctions administratives et opérationnelles

a) Le Bureau des affaires juridiques devrait diffuser des informations de base sur les aspects juridiques des procédures administratives les plus courantes qui sont nécessaires à l'exécution des programmes des

Le Bureau du Conseiller juridique se tient en rapport étroit avec ses clients réguliers, notamment le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il organise des séminaires de formation à la demande de ces entités, par exemple un séminaire

Nations Unies et sur le type d'aide que le Bureau des affaires juridiques est à même de fournir. Ces renseignements devraient tenir compte des enseignements tirés des problèmes juridiques rencontrés par l'Organisation. Ils devraient être diffusés sur l'Intranet du Secrétariat et par d'autres voies, de façon à ce que tous les fonctionnaires qui s'occupent de l'exécution de programmes puissent y avoir accès aisément. Le Bureau devrait envisager de diffuser des renseignements juridiques utiles au personnel administratif et opérationnel à la faveur des cours de formation et d'orientation organisés par les autres départements et bureaux.

Recommandation 3

Prestation de services communs à l'ONU et aux fonds et programmes des Nations Unies

a) La réorganisation par domaine d'activité entreprise par la Division des questions juridiques générales pour faciliter la communication avec les utilisateurs devrait être complétée par l'établissement d'une liste spécifiant quels juristes de la Division sont responsables des divers programmes. Cette liste devrait être diffusée sur l'Intranet et par d'autres voies en vue de simplifier les demandes d'assistance et de faciliter les consultations informelles.

b) La Division des questions juridiques générales devrait adopter des méthodes de travail qui lui permettent de répondre promptement aux utilisateurs travaillant avec des délais particulièrement serrés ou de proposer, à titre exceptionnel lorsque cette formule est la plus efficace, le détachement de juristes auprès de

sur les règles de procédure qui a lieu deux fois par an. La Division des questions juridiques générales organise régulièrement des séminaires d'orientation et de formation et espère qu'ils pourront à l'avenir être élargis et avoir lieu plus souvent. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec le Bureau, la formation des conseillers juridiques des opérations de maintien de la paix dans les domaines où ces derniers sont ordinairement appelés à fournir des conseils et une assistance juridiques.

La Division des questions juridiques générales a communiqué à ses bureaux clients un organigramme indiquant notamment quels juristes sont affectés à chaque domaine d'activité, et prévoit d'agrandir son site Web pour y incorporer ces informations.

La Division des affaires juridiques a adopté des procédures et des méthodes de travail qui lui permettent de répondre rapidement aux demandes, notamment par un meilleur suivi des demandes à tous les niveaux de la Division. Elle a également détaché des juristes lorsque les circonstances le justifiaient, y compris, récemment, sur le terrain.

services comme la Division des achats du Secrétariat ou le siège des divers fonds et programmes.

Recommandation 4

Appui aux opérations de maintien de la paix

a) Le Bureau des affaires juridiques devrait participer à l'évaluation des besoins en vue du déploiement rapide de personnel d'appui expérimenté dans les missions et procéder à l'identification des juristes, tant au sein du Bureau des affaires juridiques qu'à l'extérieur, qui constitueront la capacité de réserve du Secrétariat.

b) Le Bureau des affaires juridiques devrait veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix et autres missions qui ont besoin d'une assistance juridique comptent parmi leur personnel des juristes familiarisés avec le cadre juridique de l'Organisation, ainsi qu'avec les règles et règlements qui y sont en vigueur. Le Bureau devrait examiner les qualifications des juristes qu'il est envisagé d'affecter à des missions de maintien de la paix. Les missions devraient, au moins une fois par an, solliciter l'avis technique du Bureau des affaires juridiques sur la qualité des services juridiques qui leur sont fournis. Des juristes du Bureau devraient être dépêchés auprès des missions qui ont besoin de conseils juridiques.

Recommandation 6

Différends commerciaux : autres mécanismes de règlement

Dans le cadre d'un accord avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau du Conseiller juridique et la Division des questions juridiques générales examinent les candidatures à ces postes de juriste. Cet examen permet dans une certaine mesure de déterminer la capacité de réserve. La Division entend systématiser et développer ces activités.

Il est difficile de trouver des juristes confirmés pour pourvoir les postes des missions. Des juristes de la Division sont souvent détachés de façon temporaire auprès des missions de maintien de la paix qui ont besoin d'assistance. Le Bureau des affaires juridiques n'a pas encore élaboré de formule efficace et économique visant à déterminer les services juridiques à fournir aux missions opérationnelles en se rendant sur place. Lorsque nous aurons élaboré une proposition en ce sens, nous la présenterons au Département des opérations de maintien de la paix pour consultations et approbation. À ce propos, le Bureau des affaires juridiques a, dans son projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005, demandé des crédits au titre des voyages pour que des juristes puissent être détachés auprès des missions de façon plus systématique.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Bureau des affaires juridiques devrait consulter la Division des achats, ainsi que les services compétents de la Division de l'administration et de la logistique des missions et les fonds et programmes, pour déterminer s'il y a lieu de rendre la conciliation obligatoire avant qu'un litige commercial puisse être soumis à l'arbitrage. Les modifications qui seraient apportées dans ce sens à la clause type relative au règlement des différends commerciaux (conditions générales s'appliquant aux contrats passés par l'Organisation des Nations Unies) devront être conformes aux dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités de l'Organisation.

Recommandation 15
Programme de travail élargi de la CNUDCI

Le Bureau des affaires juridiques devrait examiner les incidences, au niveau des services de secrétariat, de l'augmentation du nombre des groupes de travail de la CNUDCI, qui passerait de trois à six, et présenter à la CNUDCI, en vue de l'examen des applications pratiques de ses nouvelles méthodes de travail auquel elle procédera prochainement, différentes options permettant d'assurer le niveau nécessaire de services de secrétariat.

Recommandation 18
Amélioration du site Web consacré à la collection des traités des Nations Unies

Le Bureau des affaires juridiques a consulté ces différents organes et s'attachera à mener à bien le processus afin de parvenir à une conclusion sur cette question.

Des effectifs supplémentaires [1 D-2, 1 P-5, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (autres classes)] ont été proposés pour le Service du droit commercial international au titre de l'exercice biennal 2004-2005 en prévision de la charge de travail qui résultera de l'augmentation du nombre des groupes de travail.

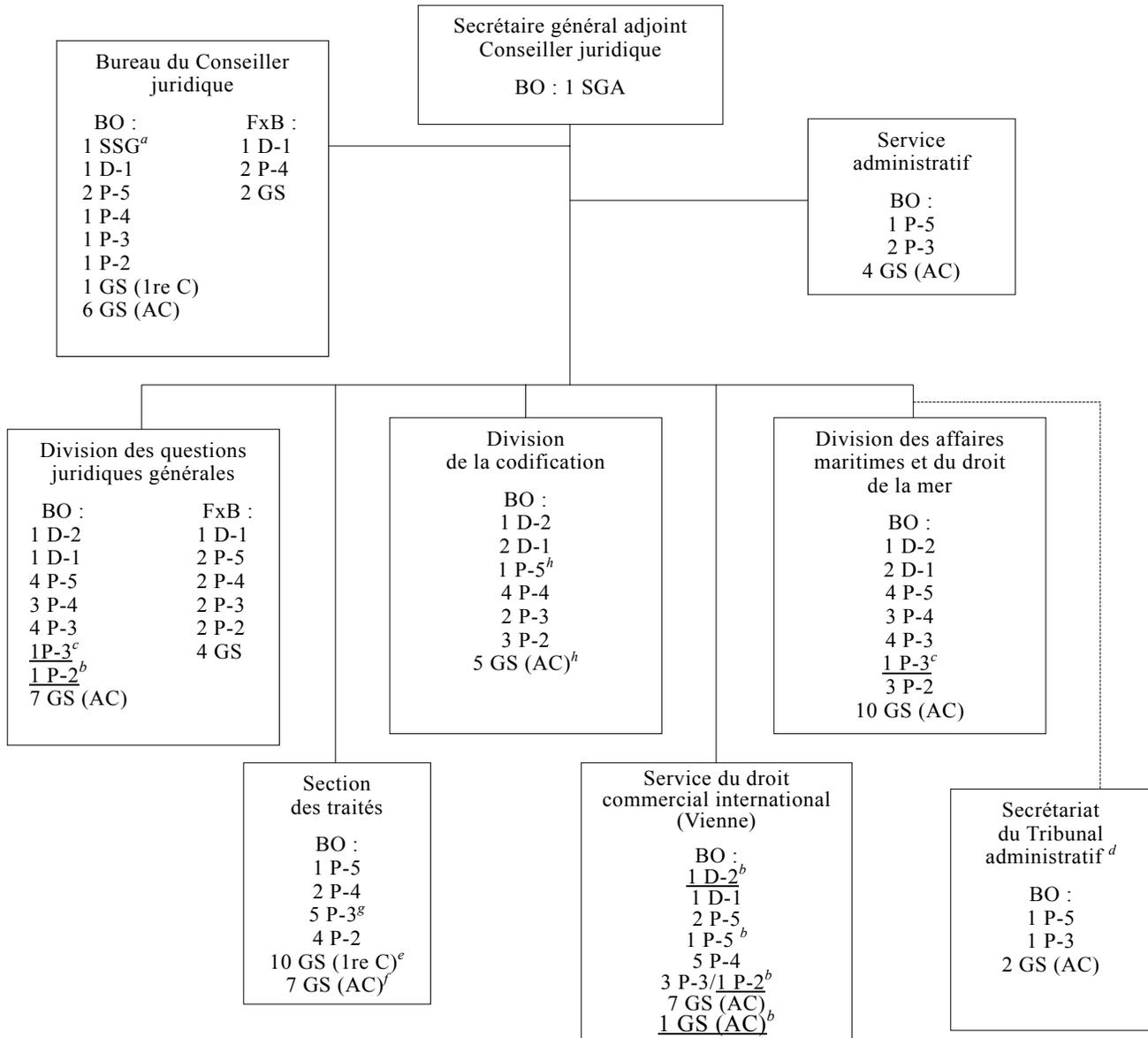
Résumé de la recommandation

Le Bureau des affaires juridiques devrait entreprendre l'évaluation systématique des besoins des utilisateurs du site Web consacré à la collection des traités des Nations Unies. Cette évaluation porterait sur des questions telles que le service payant, les relations avec les fournisseurs de bases de données juridiques, l'introduction d'une fonction de recherche plein-texte et des liens hypertextes renvoyant à d'autres sites consacrés aux traités.

Suite donnée à la recommandation

Des ressources ont été proposées aux fins de l'acquisition et de la location des logiciels qui permettront d'exécuter les programmes pour que la collection des traités des Nations Unies soit consultable sur l'Internet.

Bureau des affaires juridiques Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; GS = agent des services généraux; 1re C = 1re classe; AC = autres classes; BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires.

^a Également Adjoint du Secrétaire général adjoint.

^b Postes nouveaux.

^c Poste transféré.

^d Pour les questions de fond, le secrétariat (Secrétaire) relève exclusivement du Tribunal administratif.

^e Un poste d'agent des services généraux (1re classe) supprimé.

^f Un poste d'agent des services généraux (autres classes) supprimé.

^g Deux postes P-3 transférés aux sous-programmes.

^h Un poste P-5 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) transférés au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Annexe

**Produits récurrents qui ne seront pas exécutés
durant l'exercice biennal 2004-2005**

Bureau des affaires juridiques

<i>A/56/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
8.34 a) i) a. iii.	Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	40	Les services d'appui fonctionnel aux réunions programmées au titre de ce produit cesseront d'être fournis après la dernière session du Comité en 2003.
8.34 a) i) b.	Commission préparatoire de la Cour pénale internationale	80	Les services d'appui fonctionnel aux réunions programmées au titre de ce produit ont cessé d'être fournis après que la Commission a achevé ses travaux en juillet 2002.
8.34 a) ii) c. ii.	Projets de rapport (2) ; établissement de la documentation nécessaire avant et pendant les sessions (2)	4	Les projets de rapport et la documentation nécessaire avant et pendant les sessions cesseront d'être établis lorsque le Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens aura tenu sa dernière session.
8.34 b) i)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>	3	Tous les produits relatifs à l'établissement du <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> ont été éliminés du projet de budget-programme du fait de la suppression de cette publication.
Total		127	
Total général		127	